

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 17 mars 2018 à 09 heures 00 minutes  
Salle des délibérations

## Présents :

M. ANSART Jeremy, Mme BERNARD Marie, Mme BEULNE Pascale, M. BRUNET Francis, M. DAUTRICOURT Jean-Marc, Mme DECHOUX Anne, M. DUBOIS Gilles, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEMARQUIS Jacques, M. VINCENT Patrick

## Procuration(s) :

M. AUBERTIN Pierre donne pouvoir à M. DAUTRICOURT Jean-Marc, M. BRICE Olivier donne pouvoir à M. LEMARQUIS Jacques, Mme MANGIN Grazia donne pouvoir à M. VINCENT Patrick

## Absent(s) :

M. PAVOT Maurice

## Excusé(s) :

M. AUBERTIN Pierre, M. BRICE Olivier, Mme MANGIN Grazia

## Secrétaire de séance :

Président de séance : M. DUBOIS Gilles

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/02/2018

Après lecture du procès-verbal, aucune observation étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 février 2018 est adopté.

2 - Compte Administratif 2017. Budget Assainissement

Le Maire ayant présenté le compte administratif 2017, a quitté la salle.

Après délibération et à l'unanimité des personnes présentes ou représentées,

Le conseil municipal,

APPROUVE, le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

## Investissement

Dépenses

Prévu : 141 330,35 €

Réalisé : 39 627,99 €

Recettes

Prévu : 141 330,35 €

Réalisé : 129 259.04 €

### **Exploitation**

#### Dépenses

Prévu : **124 215.16 €**

Réalisé : **78 501.39€**

#### Recettes

Prévu : **124 215,16€**

Réalisé : **111 193,44€**

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : **89 631.05 €**

Fonctionnement : **232 692.05 €**

Résultat Global : **122 323.10 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. DUBOIS Gilles

3 - Compte de gestion 2017. Assainissement

Expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice,

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis s en même temps que le compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

DECLARE, que le compte de gestion 2016 présenté par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Budget Assainissement affectation des résultats 2017**

Budget Assainissement affectation des résultats 2017

5 - Compte Administratif 2017 Budget principal commune

Le Maire ayant présenté le compte administratif 2017, a quitté la salle.

Après délibération et à l'unanimité des personnes présentes ou représentées,

Le conseil municipal,

APPROUVE, le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

### **Investissement**

#### Dépenses

Prévu : **761 165.46 €**

Réalisé : **387 824.70 €**

Recettes  
Prévu : **761 165.46 €**  
Réalisé : **577 057.77 €**

### **Exploitation**

Dépenses  
Prévu : **773 981.40 €**  
Réalisé : **580 047.05€**

Recettes  
Prévu : **773 981.40 €**  
Réalisé : **801 498.01 €**

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : **189 233,07€**  
Fonctionnement : **221 450,96€**  
Résultat Global : **410 684,03€**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**N'a pas pris part au vote : M. DUBOIS Gilles**

## **6 - Compte de gestion 2017. Commune**

### **Compte de gestion 2017. Budget Principal**

*Monsieur le Maire,*

Expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice,  
Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.  
Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

DECLARE, que le compte de gestion 2016 présenté par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **7 - Affectations des résultats 2017 .Commune**

Affectations des résultats 2017 .Commune

8 - Amortissement des biens acquis en 2017  
Amortissement des biens acquis en 2017

Monsieur le Maire rappelle la baisse des dotations de l'Etat. Il rappelle également les efforts par la commune pour maîtriser les dépenses de fonctionnement comme détaillé précédemment dans le Compte Administratif.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, sont tenues d'amortir :

- les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants,

Notre collectivité n'entre pas dans ce critère. L'amortissement est donc facultatif.

Afin de ne pas impacter la section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'amortir uniquement les immobilisations incorporelles figurant aux comptes suivants :

- 2031,2032 et 2033 pour les études, frais d'insertion, non suivies de réalisation.

- 204 : subvention d'équipement versée. L'amortissement étant obligatoire article L 2321-2-28° du CGCT. Les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte (204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public).

Cependant, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité versante de définir la durée de l'amortissement de la subvention dans les limites susmentionnées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide pour le Budget principal de la commune (M14) d'amortir uniquement les comptes 2031 à 2033 ainsi que les subventions d'équipement versées.

Dit que la dépense suivante : pose d'une gaine EP route des Forges sera amortie sur 5 ans.

Concernant le budget assainissement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 des services publics industriels et commerciaux, tous les biens du service doivent être amortis, dans toutes les collectivités.

Par conséquent :

La fourniture et pose d'une pompe de relevage pour un montant de 3851.27€ et le branchement et création d'un regard de visite pour 1800€ seront amortis sur 10 ans.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**9 - Rythmes scolaires - Semaine de 4 Jours**

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 16 mars 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019,

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves en octobre 2017 qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**DÉCIDE un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine,**

en fixant la semaine scolaire comme suit :

**SANCHEY :**

**Matin : 8h40 – 11h40**

**CHAUMOUSEY**

**8h25-11h25**

**Après-midi : 13h40 – 16h40**

**13h25-16h25**

VOTE :

10 - Demande de subventions : Association Française des Scléroses En Plaques (AFSEP).

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Présidente de l'AFSEP reçu le 1er février 2018 pour une demande de subvention de fonctionnement 2018 pour la lutte contre la maladie.

Après concertation avec :

voix 14 voix **CONTRE accepter** cette demande de subvention,

en invoquant qu'il est préférable de favoriser nos associations locales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Demandes de subventions 2018 : C.RE.SU.S

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Présidente C.RE.SU.S Vosges reçu le 3 février 2018 pour une demande d'aide financière afin de poursuivre et pérenniser leur action auprès du public en ce qui concerne : le surendettement, le microcrédit personnel, l'aide à la gestion budgétaire.

Après concertation avec voix pour refuser cette demande de subvention en invoquant qu'il est préférable de favoriser nos associations locales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Demande de subventions associations (Pétanque Club de l'Avière).

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention des associations suivantes : Pétanque.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Pétanque : 90€

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : Adhésions et retrait de communes

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) invitant celui-ci à se prononcer sur :

- Les demandes d'adhésions des communes de Bois de Champ et Savigny.

- La demande de retrait de la commune de Sandaucourt.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité atteinte,

SE PRONONCE POUR les adhésions et le retrait des communes précitées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Association des Maires Ruraux des Vosges : Appel à cotisation.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Maires Ruraux de France a pour vocation et pour ambition de faire comprendre à tous nos décideurs que les territoires ruraux ont un avenir. Il propose aux membres du Conseil Municipal de soutenir l'association des Maires Ruraux des Vosges par l'adhésion de la commune.

La cotisation 2018 à l'Association des Maires Ruraux des Vosges s'élève à : 105,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte le paiement de cette cotisation, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 article 6281.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Adhésion fondation du Patrimoine 2018

Monsieur le Maire, fait part de son souhait de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'aide qu'elle apporte notamment pour le Fort,

L'adhésion s'élèverait pour cette année à 75.00€, commune de moins de 1000 habitants.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Sanchev à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018 dit que les crédits seront inscrits au BP 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Bail de chasse

Le Conseil Municipal,

Vu le bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux en date du 1<sup>er</sup> avril 2009, fixant au 31 mars 2018 l'expiration dudit bail,

Vu la demande de renouvellement en date du 2 janvier 2018 formulée par la société de Chasse de Sanchev représentée par Olivier Caron, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2027.

Vu le nouveau projet de bail de location, ainsi que le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer à la société de chasse de Sanchey le droit de chasse en forêt communale,

Sur le territoire communal de

**LES FORGES :**

**Limites :**

Nord : Forêt communale LES FORGES

Est : Forêt communale LES FORGES

Sud : Bois privés

Ouest : Bois privés

Numéros de parcelles : 1 à 4  
superficie totale de 20.54 ha

**SANCHEY :**

**Limites :**

Nord : Bois privés

Est : Forêt communale de Jeuxy

Sud : Forêt domaniale Ban d'Uxegney

Ouest : Bois privés

Numéro 4 : parcelles 6 à 11  
superficie totale de 38.00 ha.

FIXE la durée de la location à 9 années, du 1er avril 2018 au 31 mars 2027,  
FIXE le prix annuel de location à 539 € pour la première année, indexé sur les indices de fermage des terres agricoles, payable d'avance le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.  
FIXE le nombre maximal de fusils à ,  
AUTORISE la société de chasse à construire miradors pour la chasse à l'affût.  
Dit que l'installation de miradors, de chaise de tir est soumis à autorisation de la commune.  
APPROUVE le cahier des clauses générales et le projet bail de location,  
AUTORISE le Maire à signer le bail de location.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - ELECTRIFICATION RURALE : Extension du réseau d'éclairage public à l'intérieur de la parcelle de la SARL AP Financière

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Extension du réseau d'éclairage public à l'intérieur de la parcelle de la SARL AP Financière.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **39 639,00 € H.T.** et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que Maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 75 000,00 € H.T. de travaux puis 85% du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que demande lui en sera faite, soit 61% du montant H.T. , plafonné à 75 000 H.T. de travaux, puis 85% du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant, soit **24 179,79 € H.T.**

Il convient selon les statuts du syndicat susnommé de désigner 2 titulaires.

Madame Grazia MANGIN ayant démissionné du Syndicat Scolaire Intercommunal de Golbey, Il faut procéder à l'élection d'un candidat titulaire. Madame Anne DECHOUX reste titulaire du Syndicat Scolaire Intercommunal de Golbey.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0



Nombre de votants (enveloppes déposées) :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS TITULAIRES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAUTRICOURT Jean-Marc	14	Quatorze

**Est élu titulaire à l'unanimité :**

**DAUTRICOURT Jean-Marc**

**SMIC des Vosges – Participation financière année 2018.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la participation financière des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale est fixée pour l'année 2018 comme suit :

La participation syndicale budgétaire de la commune de Sanchev s'élève à 530.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend en charge cette dépense de 530.00€, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.

**Informations diverses :**

Fédération Départementale des chasseurs des Vosges : La fédération des chasseurs des Vosges organise avec le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) de Dompain, des dénombrements lièvres par la méthode dite "des indices phares" les vendredis 16 et 30 mars 2018.

Complémentaire Santé : Invitation matinée information. L'UDCCAS des Vosges en partenariat avec l'Association Accès aux Droits Santé Solidarité organise une matinée d'information le jeudi 12 avril en vue de présenter les propositions d'accès à ne complémentaire santé adaptée.

Associations :

LOS : Compétition Nationale de Course d'orientation ce dimanche 18 mars 2018.

Comité des fêtes : Grande foire de Printemps mardi 1er mai 2018 et vide-greniers le dimanche 3 juin 2018.

Amicale de l'école : Vide-greniers dimanche 1er avril 2018.

Proposition offre promotionnelle santé communale.

Remplacement des luminaires dans le lotissement "devant la Grande forêt" : le piquetage a eu lieu ce jeudi 15 mars 2018.

Commission Communal d'Action Sociale : Lors de la réunion de ce 28 février 2018, la date du voyage a été fixée au mercredi 26 septembre 2018.

Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles : Poteau incendie situé route du Rivage -

Convention provisoire.

Commission Environnement et cadre de Vie : Patrick VINCENT fait le point sur les sujets abordés ce jeudi 15 mars 2018 lors de la réunion.

Communauté d'Agglomération d'Epinal : Conférence des Maires du vendredi 16 février 2018.

Fait à SANCHEY  
Le Maire,